

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 28/02/2025

Le six mars deux mil vingt-cinq, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Stéphan EMERAUX, maire.

Présents : M. François CHABEUF, Mme Chantal CROVILLE, M. Dominique DOUILLOT, M. Stéphan EMERAUX, M. Michel HELLE, M. Nicolas MAULBON, M. Alexandre MIGNOT, M. Maxime MIGNOT, M. René QUINOT, Mme Marie-Claude VILLARD.

Mme VILLARD Marie-Claude a été désignée secrétaire de séance

N° 0 2025

Approbation de principe du projet de zonage d'assainissement :

Le maire présente le rapport de la phase 2 du schéma directeur d'assainissement et zonage établi par le bureau d'étude Solest Environnement. Ce rapport fait état :

- ⇒ Des systèmes d'assainissement existants, des investigations réalisées (inspections des réseaux avec rapport de l'état, campagnes de mesures, bilans pollution, enquêtes parcellaires)
- ⇒ Des scénarios de zonage et travaux à envisager en fonction du choix de zonage :

a) Scénario 1 :

En domaine public, les réseaux d'assainissement actuels sont maintenus pour les habitations raccordées ou raccordables au systèmes collectifs.

En domaine privé, les systèmes actuels sont maintenus pour les habitations équipées par un système d'assainissement non collectif.

Ce scénario entrainera des travaux de réhabilitation en tranchée et sans tranchée dans certains secteurs, la création d'un nouveau réseau séparatif d'eaux usées sur une partie du village et la construction d'une nouvelle station d'épuration (les 2 systèmes actuels étant obsolètes).

b) Scénario 2 :

☞ Variante 1 :

Extension du réseau public actuel pour raccorder les habitations de la zone 1 (rue des Granges Neuves, rue du Clos Saint François, Rue de Chaumont)

☞ Variante 2 :

Raccordement des zones 2 et 3 (Rue de Verdun entrée village jusqu'au monument aux morts, rue de l'Hôtel) au réseau d'assainissement public.

c) Scénario 3 :

Tout le village en non collectif.

Par ailleurs le rapport présente les chiffrages estimatifs des travaux, les aides et subventions éventuelles et l'impact estimé sur le prix de l'assainissement lorsque les travaux seront réalisés selon le scénario de zonage retenu.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le projet de zonage d'assainissement comme suit :

- ⇒ Scénario 1 : 8 voix Pour
- ⇒ Scénario 2 Variante 1 : 0 voix
- ⇒ Scénario 2 Variante 2 : 0 voix
- ⇒ Scénario 3 : 2 voix Pour

Ce projet sera proposé à l'Agglomération de Chaumont pour validation définitive par le conseil d'Agglomération.

Le Maire,
Stéphan EMERAUX

